

Calendrier de collecte Auvers-sur-Oise 2021



Communauté de Communes
Sausseron
Impressionnistes

AUVERS-SUR-OISE
VILLAGE D'ARTISTES

Sepur
Engagés pour l'avenir
de nos territoires

contact

www.syndicat-tri-action.fr

(pour toute correspondance, remplir le formulaire
de contact situé en bas de page du site internet)

01 34 18 30 12



Jours de collecte des déchets

Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	

→ Les collectes de vos
déchets sont assurées les
jours fériés.



Déchets résiduels - en sacs fermés dans le conteneur à couvercle grenat. Collecte le matin à partir de 6h.



Emballages et papiers - en vrac dans le conteneur à couvercle jaune. Collecte le matin à partir de 6h.



Déchets verts - en sacs papier ou fagots - collecte à partir de 12h30 **du 7 avril au 15 décembre**. Merci de limiter à 6 sacs par collecte.
N'attendez pas la 1^{ère} collecte pour déposer vos végétaux, venez à la déchèterie de Bessancourt !

Distribution de sacs à déchets verts

Centre Technique Municipal, 7 rue Tagliana, de 8h à 20h aux dates suivantes :
- jeudi 18 mars et vendredi 19 mars
- jeudi 25 mars et vendredi 26 mars
- jeudi 9 septembre et vendredi 10 septembre
- jeudi 16 septembre et vendredi 17 septembre

Dates de collecte du verre



La collecte du verre a lieu une fois par mois le **vendredi matin** à partir de 7h.
En vrac dans le conteneur à couvercle vert.

8 janvier	2 juillet
5 février	6 août
5 mars	3 septembre
2 avril	8 octobre
7 mai	5 novembre
4 juin	3 décembre



Dates de collecte des encombrants

Collecte à partir de 6h du matin.

SECTEUR A	SECTEUR B
Mardi 26 janvier	Lundi 25 janvier
Mardi 23 mars	Lundi 22 mars
Déchèterie mobile samedi 3 avril - AUVERS	
Mardi 25 mai	Lundi 24 mai
Déchèterie mobile samedi 19 juin - MERY	
Mardi 27 juillet	Lundi 26 juillet
Mardi 28 septembre	Lundi 27 septembre
Déchèterie mobile samedi 9 oct - AUVERS	
Mardi 23 novembre	Lundi 22 novembre

Déchèterie mobile 9h-17h

→ Samedis 3 avril et 9 octobre
parking d'intérêt régional,
rue de Montmaur, Auvers-sur-Oise.

→ Samedi 19 juin
Parking de la Luciole,
1, route de Pontoise, Méry-sur-Oise.

→ Munissez-vous de votre badge
de déchèterie. Si vous ne le possédez
pas encore, vous pourrez en faire
la demande sur place.
+ d'infos p3

Infos pratiques

Avez-vous votre badge de déchèterie ?



Rendez-vous à la déchèterie pour l'obtenir (justificatif de domicile de moins de 3 mois, dernière taxe d'habitation et pièce d'identité). Ce badge vous permettra d'avoir accès à votre décompte de passage annuel via www.ecocito.com. + d'infos sur www.syndicat-tri-action.fr, rubrique «déchèterie».

Adresse de la déchèterie : Zone industrielle, rue de Pierrelaye/D411, 95550 Bessancourt.

Ouverture 7 jours sur 7 sauf le 25 décembre et le 1^{er} janvier.
Horaires d'hiver, du 1^{er} octobre au 31 mars : 10h-18h sauf le mercredi (8h-18h).
Horaires d'été, du 1^{er} avril au 30 septembre : 10h-20h sauf le mercredi (8h-20h).

Recyclez vos végétaux et déchets de cuisine

Nous vous aidons à valoriser vos déchets en proposant des composteurs (entre 16 et 25€) et des lombricomposteurs (60€). Vous pourrez ainsi enrichir votre sol et vos plantes !



Une 2^{ème} vie pour vos objets et vêtements



Vous avez encore des appareils, objets et vélos en bon état ? Apportez-les au **local réemploi** de la déchèterie de Tri-Action.

Tous les TLC (textiles d'habillement, linge de maison et chaussures), quel que soit leur état, peuvent être rapportés dans les **bornes textiles**. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire. Selon leur état, ils seront réutilisés, recyclés ou valorisés. Vous trouverez des bornes dans votre ville (voir le plan p2) et à la déchèterie.

+ d'infos sur <https://www.refashion.fr/citoyen/fr>



3R de Tri-Action : 20 novembre 2021

Réservez votre journée durant laquelle vous pourrez faire réparer vos appareils en panne et reprendre vos vêtements ; apporter vos branches à l'atelier broyage, récupérer du broyat et du compost ou acheter un vélo d'occasion.

Mémo Tri

→ mémo tri complet sur syndicat-tri-action.fr



Cartonnettes



Tous les papiers et enveloppes



Briques alimentaires



Bouteilles et flacons en plastique



Emballages métalliques



Bouteilles, pots et bocaux en verre



Réparer ou remplacer un conteneur, c'est facile !

Si votre conteneur est trop petit, trop grand, cassé ou a été volé, appelez-nous au 01 34 18 30 12 pour obtenir un nouveau conteneur ou une réparation sans frais !

Zoom encombrants Auvers-sur-Oise 2021

TRI-ACTION

Communauté de Communes
Sausseron
Impressionnistes

AUVERS-SUR-OISE
VILLAGE D'ARTISTES

Sepur

Engagés pour l'avenir
de nos territoires

contact

www.syndicat-tri-action.fr

(pour toute correspondance, remplir le formulaire
de contact situé en bas de page du site internet)

01 34 18 30 12



Déchets autorisés



Articles domestiques : valises, appareils de gymnastique, vélos, jouets volumineux...



Mobilier : étagères, planches de bois, sièges, canapés, sommiers, matelas, lits.

- Ne mettez pas d'encombrants de plus de 80 kg.
- Si l'objet est petit, mettez-le dans votre bac à déchets résiduels.

Attention !



→ Tout dépôt de déchets en dehors des conteneurs est considéré comme un dépôt sauvage et passible d'une amende.

→ Les stationnements abusifs empêchent la collecte de vos déchets. Merci de veiller à laisser libres les voies de circulation et de respecter la signalisation au sol.



→ N'oubliez pas de changer de côté de stationnement le 15 et le dernier jour du mois entre 20h30 et 21h.



Déchets interdits



Pièces automobiles
→ A apporter dans une casse automobile



Bouteilles de gaz, extincteurs
→ Consignés. A rapporter en magasin



Fibrociment, amiante
→ A apporter dans une déchèterie spécialisée



Pneus, batteries, huile de vidange
Matériaux de construction/démolition
Bidons et pots de peinture/produits chimiques
→ Apport en déchèterie



Cartons bruns →  Ou apport en déchèterie



Végétaux →  Ou apport en déchèterie



Déchets résiduels → 



Electroménagers et écrans
→ Reprise obligatoire par le vendeur lors de l'achat d'un appareil neuf (1 pour 1)
→ Apport en déchèterie

Réflexe déchèterie

Déposez tout au long de l'année :
→ vos encombrants.
→ vos déchets spécifiques (gravats, produits toxiques...)
→ les objets à donner au local réemploi, une seconde vie les y attend !

Allégez vos impôts !

→ Exigez la reprise de vos appareils électriques et électroniques lors de l'achat d'un appareil neuf.
→ Déposez votre mobilier en déchèterie.

En allégeant le poids de vos déchets collectés, ils ne pèseront pas sur vos impôts !